



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOUPE

Basse-Terre, le 24 JUN. 2018

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service prospective, aménagement
et connaissance du territoire

Dossier suivi par : Marc FÉLICITÉ

05 90 60 40 86

mars.felicite@developpement-durable.gouv.fr

DEAL-180710-PACT-PLU-DESIRADE

CAB/PG/NF/D.BS. 2018

Monsieur le Maire,

Par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal de la commune de La Désirade a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. Le dossier a été réceptionné par la Préfecture le 24 avril 2018. Je vous fais part, ci-après, de mon avis sur le fond et la forme de ce document.

J'observe que les choix d'aménagement inscrits dans le projet de PLU portent essentiellement sur la maîtrise de l'étalement urbain avec pour objectifs la restructuration et la redynamisation du bourg et des quartiers, et ainsi, favoriser la qualité du cadre de vie des habitants.

Je relève aussi que la protection et la mise en valeur des espaces naturels patrimoniaux sont affichées en enjeux majeurs du PLU, ce qui ne peut qu'être encouragé.

Sur le fond, je valide ces choix établis dans une perspective de développement durable, en conformité avec l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

Il ressort par ailleurs de l'analyse des documents constituant le PLU que le projet urbain a été établi avec une perspective d'évolution démographique de 465 habitants supplémentaires d'ici 2030, ce qui nécessitera 211 logements supplémentaires. Ces prévisions me paraissent optimistes compte tenu de la tendance démographique actuelle, en l'absence d'éléments tangibles sur le développement visé.

J'en prends néanmoins acte sachant qu'elles sont conciliables avec les données chiffrées du volet habitat du Protocole d'Intervention Foncière de l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui a estimé le besoin en logements (neufs et renouvellement) à 26 logements par an.

Monsieur Jean-Claude PIOCHE
Maire de la commune de La Désirade
Hôtel de ville
97120 La DESIRADE

Sur la forme, j'attire votre attention sur les observations et réserves formulées dans le document joint en annexe identifiant les points justifiant l'apport de correctifs et compléments aux éléments constitutifs de votre projet de PLU.

Par suite, en application des dispositions de l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme, j'émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de La Désirade, assorti de réserves d'ordre réglementaire et des observations destinées à améliorer la qualité de votre document (voir annexe jointe) que je vous invite à prendre en compte avant son approbation.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire pour concrétiser les orientations affichées dans votre projet, notamment en matière de gestion et de qualité des espaces publics, d'affichage et de publicité ainsi que de mise en valeur du patrimoine et des paysages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Philippe CUSTIN